# RETOURNER LES SOUMISSIONS à :

Réception des soumissions | Bid Receiving

Centre d'approvisionnement | Procurement Hub

Choisissez un élément. Choisissez un élément.

**RETURN BIDS to:** 

Lorsque vous envoyez des documents par la poste, veuillez informer l'autorité contractante par courrier électronique (DFO.tenders-soumissions.MPO@dfompo.gc.ca) que vous soumettez un document par la poste.

Par la poste, les documents doivent être adressé à :

Attention de : Tammy O'Toole

Courriel: DFO.Tenders-

Soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca

ET

tammy.otoole@dfo-mpo.gc.ca

Les documents de soumission et la garantie de soumission reçus par télécopie ne seront pas acceptés.

# APPEL D'OFFRES INVITATION TO TENDER

Proposition à : Pêches et Océans Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, les services, et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal to: Fisheries and Oceans Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Signature

Titre / Title			
Dragage annuel du printemps, Toney	River		
Nº de l'invitation / Solicitation No.	Date		
30005572	04 mars, 2024		
No. de référence du client(e) / Client Res 30005572	ference No.		
L'invitation prend fin / Solicitation Close	es		
À / At: 14:00 heure / 2:00 pm			
HNE (Heure Normale de l'Est) / EST (East	ern Standard Time		
<b>Le / On</b> : 18 mars 2024			
F.A.B. / F.O.B.			
Destination Adresser toute demande de renseignem	anto à . / Addrasa		
Inquiries to :	ients a . / Address		
Tammy O'Toole – xxxxxx			
No. de téléphone / Telephone No.: 343-5			
Courriel / Email: DFO.tenders-soumissions.MPO@dfo-mpo.gc.ca C.c.: tammy.otoole@dfo-mpo.gc.ca			
<u></u>			
Destination des biens, services, et construction / Destination of			
Goods, Services, and Construction			
Pictou, Nouvelle-Écosse (NÉ)			
A ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMIS en caractères d'impr			
TO BE COMPLETED BY THE BI	DDFR (type of print)		
Nom du vendeur, adresse et représenta l'entrepreneur / Vendor Name, Address			
No. de téléphone / Telephone No.:			
Nom et titre de la personne autorisée à			
fournisseur (taper ou écrire en caractère and title of person authorized to sign or print)			

Date

# **INVITATION À SOUMISSIONNER**

Dragage annuel du printemps, Toney River Pictou, Nouvelle-Écosse (N.-É)

# **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

Veuillez prendre note que Pêches et Océans Canada (MPO) acceptera les cautionnements de soumission en format numérique.

Ces cautionnements de soumission devront être en format électroniquement vérifiable et applicable. Il est important de souligner qu'une copie numérisée et téléchargée d'un cautionnement de soumission sur papier ne constitue pas un cautionnement de soumission numérique.

Tous les cautionnements de soumission doivent être irrévocables et ouverts pour que la soumission soit acceptée pendant la période indiquée dans le document d'appel d'offres.

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses identifiées dans le document d'appel d'offres (DAO) par numéro, date et titre, et énoncées dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> doivent être remplacés par Pêches et Océans Canada (MPO).

### LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Noter que R2710T, IG07 « Liste des sous-traitants et fournisseurs » a été modifié. Voir IP15 des Instruction particulières.

### DISPOSTIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des modifications ont été apportées aux dispositions relatives à l'intégrité - soumission. Reportez-vous à l'article <u>IG01</u> des Instructions générales

# **SOUMISSION DES OFFRES**

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à 10 Mo. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de comprimer le courriel pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans l'invitation à soumissionner. Les courriels avec des liens vers des documents de soumission ne seront pas acceptés.

Le MPO ne sera pas responsable des échecs attribuables à la transmission ou à la réception du courriel de soumission. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la proposition recue.

# DIFFICULTÉS TECHNIQUES DE LA TRANSMISSION DES SOUMISSIONS

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

i. Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU

Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

### INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

- 1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
- 2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
- 3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
- 4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;
- 5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

# LISTE DE CONTRÔLE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA SOUMISSION

Les offres seront examinées et réputées être complètes lorsque les éléments suivants auront été soumis par le soumissionnaire:

Complété? (O / N)	Mesures prises	
	Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;	
	Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;	
	Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;	
	Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;	
	Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.	

# **TABLE DES MATIÈRES**

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Introduction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite [obligatoire ou optionnelle ou non-requise] des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP07	Résultats de l'appel d'offres
IP08	Clauses du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
IP09	Fonds insuffisants
IP10	Période de validité des soumissions
IP11	Droits Du Canada
IP12	Documents de construction
IP13	Exigences relatives à la sécurité industrielle / Attestation de sécurité
IP14	Dispositions relatives à l'intégrité – Exigences requise à la soumission/offre
IP15	Liste des sous-traitants
IP16	Sites Web

# INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION - R2710T (2022-12-01)

Les IG suivantes sont incluses par référence et sont disponibles sur le site Web suivant: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/5/R/R2710T/25

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01	Exigences relatives à la sécurité industrielle, Lieux de sauvegarde des documents
CS02	Conditions d'assurance

# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification

SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission

SA08 Paiement électronique de factures

SA09 Signature

### **LISTE DES ANNEXES ET APPENDICES:**

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVEAUX

ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C - SPÉCIFICATIONS

ANNEXE D - DESSINS, PLANS, PHOTOS, AUTRES

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### IP01 INTRODUCTION

- 1. Pêches et Océans Canada (MPO) a l'intention de retenir les services d'un entrepreneur pour fournir des services de construction pour le projet indiqué dans cet appel d'offres.
- 2. Les soumissionnaires qui répondent à cet appel d'offres sont priés de soumettre une offre complète. Veuillezvous référer à l'article IG09 «Livraison des soumissions».
- 3. Le point 1 de l'article GI09 des instructions R2710T (2022-12-01) est remplacé par :

Il faut soumettre le Formulaire de soumission et d'acceptation dûment rempli et la garantie de soumission à l'adresse ou aux adresses de courriel indiquées sur la page couverture de l'appel d'offres pour la réception des soumissions. La soumission doit parvenir au plus tard à la date et à l'heure fixées pour la clôture des soumissions.

#### IP02 **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

- Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2022-12-01);
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2. Les Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2022-12-01) sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC.
- 3. Les documents de soumission et la garantie de soumission doivent être soumis par courriel ou courrier à l'adresse ou aux adresses indiquées sur la page couverture au plus tard à la date et à l'heure qui y sont indiquées. Les documents reçus par télécopieur ne seront pas acceptés. La garantie de soumission doit être soumise conformément aux « Exigences relatives à la garantie de soumission » dans GI08. Aucune copie numérisée ou photocopie ne sera acceptée
- Un cautionnement de soumission peut être soumis sous forme numérique à condition de répondre aux critères suivants
  - 4.1. La version soumise par le soumissionnaire doit pouvoir être vérifiée par le MPO dans sa totalité, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la société de cautionnement ou d'un fournisseur de service de vérification approuvé de la société de cautionnement.
  - 4.2. La version soumise doit pouvoir être affichée, imprimée et enregistrée dans un format de fichier électronique standard acceptable pour le MPO et tenir dans un seul fichier. Les documents en PDF numérique sont permis.

- 4.3. La vérification doit pouvoir être faite par le MPO immédiatement ou à n'importe quel moment pendant la durée du cautionnement et à la discrétion du MPO, sans mot de passe ni frais.
- 4.4. Les résultats de la vérification doivent indiquer clairement, immédiatement et en format imprimable si le critère au point 4.1 a été rempli ou non.

Les cautionnements qui ne passent pas le processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

Les cautionnements qui passent le processus de vérification seront traités comme des originaux authentiques

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1 et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T (2022-12-01) Instructions générales Services de construction Exigences relatives à la garantie de soumission, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres -Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

# **IP04 VISITE NON REQUISE DES LIEUX**

Aucune visite du site n'est requise pour ce projet

### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

- 1. L'article GI10 de R2710T (2022-12-01) est remplacé par le texte suivant;
- 2. Une soumission présentée conformément aux présentes instructions peut être révisée par lettre, pourvu que la révision soit reçue au bureau désigné pour la remise des soumissions au plus tard à la date et à l'heure limite de clôture des soumissions. Elle doit être jointe à un courrier électronique en tant que nouveau document PDF avec les informations suivantes clairement indiquées:
  - a. RÉVISION AU « FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION » DATÉ LE \_\_\_\_\_ (insérer la date de la soumission originale soumise au MPO);
  - b. Numéro de l'invitation;
  - c. Porter l'en-tête de lettre ou la signature identifiant le soumissionnaire.
  - d. Pour la partie de la soumission concernant le montant forfaitaire, préciser clairement le montant de la révision en cours. La total global de toutes les révisions soumises, y compris celle en cours, doit être indiquée séparément; et
  - e. Pour la partie de la soumission concernant le prix unitaire, préciser clairement la ou les modifications au(x) prix unitaire(s) et le ou les articles auxquels s'applique chaque modification. Si une révision doit s'appliquer à un article particulier dont le prix a déjà été modifié, il faut alors indiquer séparément, en plus du montant de la révision en cours, le total global de toutes les révisions présentées, y compris de celle en cours, pour cet article.

- 3. Une lettre visant à confirmer une révision antérieure doit clairement porter la mention « CONFIRMATION SEULEMENT » pour chaque modification envisagée.
- 4. Si des dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, la ou les révisions irrecevables seulement sera/seront rejetée(s). L'évaluation portera sur la soumission initiale déposée de même que sur toutes les autres révisions recevables.

#### IP06 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION**

Il n'y aura pas de d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.

#### RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES **IP07**

La soumission reçue sera enregistrée sur le formulaire «Registre de soumissions» du MPO et les résultats non officiel de la soumission sera envoyé par courrier électronique à tous les soumissionnaires figurant sur le Registre de soumissions. Le Registre de soumission fournira les informations suivantes:

- a. Nom du soumissionnaire
- b. Date et heure de soumission du soumissionnaire
- c. Montant de la soumission du soumissionnaire

#### IP08 CLAUSES DU BUREAU DE L'OMBUDSMAN DE L'APPROVISIONNEMENT (BOA)

### Clause relative aux examens des plaintes liés à « l'attribution » du contrat

Le gouvernement du Canada a mis sur pied le BOA afin d'offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen impartial et indépendant pour déposer leurs plaintes concernant l'attribution de certains contrats fédéraux de moins de 30 300 \$ pour les biens et de 121 200 \$ pour les services. Si vous avez des préoccupations concernant l'attribution d'un contrat fédéral dont la valeur est inférieure à ces montants, vous pouvez communiquer avec le BOA par courriel à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone en composant le 1-866-734-5169, ou par l'intermédiaire de son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

#### IP09 **FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra:

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction du prix de soumission et/ou de la portée des travaux d'au plus 15% avec le soumissionnaire qui présente la soumission conforme la plus basse. Si un accord satisfaisant pour le Canada n'est pas conclu, le Canada exercera l'option a) ou b).

#### PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS IP10

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- Si la prorogation mentionnée au paragraphe 1 ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- Si la prorogation mentionnée au paragraphe 1 ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,

- a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires: ou
- b. annuler l'appel d'offres.
- Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 – Rejet de la soumission - de R2710T (2022-12-01), Instructions générales -Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

#### **DROITS DU CANADA** IP11

- 1. Le Canada se réserve le droit :
  - a. de rejeter l'une quelconque ou la totalité des soumissions reçues en réponse à la demande de soumissions;
  - b. de négocier avec les soumissionnaires n'importe quel aspect de leur soumission;
  - c. d'accepter une soumission en totalité ou en partie, sans négociation;
  - d. d'annuler la demande de soumissions à n'importe quel moment;
  - e. d'émettre de nouveau la demande de soumissions;
  - si aucune soumission recevable n'est reçue et que le besoin n'est pas modifié substantiellement, d'émettre de nouveau la demande de soumissions en invitant uniquement les soumissionnaires qui ont soumissionné, à soumissionner de nouveau dans un délai indiqué par le Canada; et
  - g. de négocier avec le seul soumissionnaire qui a déposé une soumission recevable pour s'assurer que le Canada profitera du meilleur rapport qualité/prix.

#### IP12 **DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

N/A

#### EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE / ATTESTATION DE SÉCURITÉ **IP13**

Il n'y a aucune exigence de sécurité pour ce projet

#### IP14 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

# LISTE DE NOMS POUR LE FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ (À REMPLIR LORS DU **DÉPÔT DE TOUTE SOUMISSION)**

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension, l'article 17 impose aux fournisseurs, quel que soit leur statut en vertu de la politique, de fournir les renseignements suivants lorsqu'ils présentent une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un contrat immobilier. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation requise, le cas échéant, pour être pris en considération dans le processus d'approvisionnement :

Une liste de noms pour la vérification d'intégrité.

La liste requise diffère selon le soumissionnaire ou de la structure organisationnelle ou de l'offrant :

- Les soumissionnaires, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, pour les soumissionnaires qui sont des entreprises privées doivent présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- Les soumissionnaires qui soumissionnent à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

À défaut de présenter ces renseignements avec la soumission ou une offre pourraient rendre la soumission ou l'offre non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié pour l'attribution d'un contrat ou d'un accord immobilier. Si la liste des noms n'a pas été fournie dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière par la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée. l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du fournisseur du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Veuillez consulter le Bulletin d'information : Renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre pour obtenir de plus amples renseignements. Pour présenter l'information requise, les soumissionnaires/offrants peuvent utiliser le formulaire intitulé Disposition relatives à l'intégrité, qui se trouve à l'Appendice 2.

# 2. FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ (À REMPLIR SEULEMENT LORSQUE LES CONDITIONS **SUIVANTES S'APPLIQUENT)**

Le soumissionnaire doit soumettre avec sa soumission ou son offre un formulaire de déclaration d'intégrité seulement lorsque les conditions suivantes s'appliquent. Si tel est le cas, il doit signer la section 2 à l'Appendice 2.

- a) Le fournisseur doit soumettre le formulaire de déclaration d'intégrité dûment rempli pour divulguer toute information relative à une accusation criminel ou de culpabilité au cours des trois dernières années d'une infraction canadienne énumérée à l'article 6 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (la "politique") ou d'une infraction étrangère similaire énumérée à la section 7 de la politique.
- b) Le fournisseur doit soumettre le formulaire de déclaration d'intégrité dûment rempli si le fournisseur n'est pas en mesure de fournir une attestation à l'égard à toutes les Dispositions relatives à l'intégrité décrites cidessous. En présentant une soumission ou une offre en réponse à une demande de proposition ou à une transaction immobilière, le fournisseur atteste ce qui suit:
  - 1. qu'il a lu et qu'il comprend la Politique d'inadmissibilité et de suspension;
  - qu'il comprend que certaines accusations au criminel et déclarations de culpabilité au Canada et à l'étranger, et certaines autres circonstances, décrites dans la Politique, entraîneront ou peuvent entraîner une détermination d'inadmissibilité ou une suspension conformément à la Politique;
  - qu'il est au courant que le Canada peut demander des renseignements, des attestations et des validations supplémentaires auprès du soumissionnaire ou d'un tiers, afin de prendre une décision à l'égard de son inadmissibilité ou de sa suspension;
  - qu'il a fourni avec sa soumission une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique;
  - qu'aucune des infractions criminelles commises au Canada ni aucune autre circonstance décrite dans la Politique et susceptible d'entraîner une détermination d'inadmissibilité ou de suspension ne s'appliquent à lui, à ses affiliés ou aux premiers sous-traitants qu'il propose;
  - qu'il n'est au courant d'aucune décision d'inadmissibilité ou de suspension rendue par SPAC à son sujet.

Le formulaire d'<u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> dûment rempli doit être soumis avec sa soumission / offre. Le formulaire dûment remplie doit être placé dans une enveloppe scellée portant la mention «Protégé B» et adressée à:

Réaime d'intéarité Direction générale de la surveillance Travaux publics et Services gouvernementaux Canada L'Esplanade Laurier, Tour ouest 300, avenue Laurier Ouest Salle 10-149, 10e étage Ottawa, ON K1A 0R5 Canada

#### **IP15** LISTE DES SOUS-TRAITANTS

R2710T, IG07 a été modifié comme-suit.

# IG07 (2015-02-25) Liste des sous-traitants

Le soumissionnaire devra soumettre les noms des sous-traitants pour la ou les parties des travaux énumérées. Voir l'appendice 3. Le non-respect de ces exigences donnera lieu au rejet de la soumission.

#### **IP16** STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA)

Les soumissionnaires doivent remplir l'Annexe E s'ils sont une entreprise autochtone et s'ils souhaitent être pris en considération pour un marché réservé.

#### **IP17** SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web :

AchatsCanada

Accueil | AchatsCanada

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/world-monde/international\_relationsrelations internationales/sanctions/index.aspx?lang=fra

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat/tous

Exigences de sécurité des contrats du gouvernement du Canada https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/cndt-cndct/cca-ccp-fra.html

Formulaire de vérification de l'intégrité https://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/ci-if/In-form-fra.html

Formulaire de déclaration https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html

Accords commerciaux Accords commerciaux | AchatsCanada

Solicitation No. –  $N^{\circ}$  de l'invitation : 30005572

Association Canadienne de Caution Accueil (suretycanada.com)

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Acceptation par Pêches et Océans Canada (contrat) une fois signé par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses :

CG1 - Dispositions générales – Services de construction CG2 - Administration du contrat CG3 - Exécution et contrôle des travaux	R2810D R2820D R2830D	(2022-12-01) (2016-01-28) (2019-11-28)
CG4 - Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12)
CG5 - Modalités de paiement CG6 - Retards et modifications des travaux	R2850D R2865D	(2019-11-28) (2019-05-30)
CG7 - Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21)
CG8 - Règlement des différends – 100 k\$ à 5 M - Services de construction	R2880D	(2019-11-28)
CG8 - Règlement des différends - >5 M - Services de construction	R2882D	(2019-11-28)
CG8 - Règlement des différends - <100 k\$ - Services de construction	R2884D	(2016-01-28)
CG9 – Garantie contractuelle CG10 - Assurances	R2890D R2900D	(2022-12-01) (2008-05-12)
CG6.4.1 Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25)

- e. Conditions supplémentaires;
- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) - Achatsetventes.gc.ca.

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses identifiées dans le document d'appel d'offres (DAO) par numéro, date et titre, et énoncées dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-dachat) doivent être remplacés par Pêches et Océans Canada (MPO).

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (SC)**

#### EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE. LIEUX DE SAUVEGARDE DES **CS01** DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

### 1. Polices d'assurance

- a. L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

### 2. Période d'assurance

- Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b. Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

# 3. Preuve d'assurance

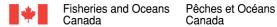
- a. Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis à l'Annexe B.
- b. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

### 4. Indemnités d'assurance

En cas de réclamation, le contractant doit, sans délai, prendre les mesures et signer les documents nécessaires au paiement des sommes dues.

### 5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

# **SA01 IDENTIFICATION**

Dragag	ge annuel du printemps, Toney River, Nouvelle-Ecosse
SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
	Nom légal:
	Nom commercial (si applicable):
	Adresse:
	Téléphone :         NEA:
	Courrier électronique :
	Le numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle:
	(si requis)
	Structure organisationnelle :
	Entité de la société Société privée Entreprise individuelle Coentreprise
SA03	OFFRE
	Le soumissionnaire offre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada d'exécuter et de compléter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le <b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS</b> <u>L'APPENDICE 1</u> .
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS
	La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.
SA05	ACCEPTATION ET CONTRAT
	À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat (DC).
SA06	DURÉE DES TRAVAUX
	L'entrepreneur doit exécuter et terminer tous les travaux au plus tard le <b>31 mai 2025</b> . Voir les spécifications pour les étapes du projet.

### **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 -Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T (2022-12-01), Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

# **SA08 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES**

Bien que le paiement électronique soit le mode de paiement préféré, le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter le paiement au moyen d'instruments de paiement électronique.

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Carte d'achat; ou
- b) Dépôt direct (national et international);

Si vous êtes le soumissionnaire retenu pour cette exigence ou pour toute autre exigence du MPO, nous vous encourageons à vous inscrire auprès du MPO pour le dépôt direct. Contactez la comptabilité ministérielle du MPO par courrier électronique à l'adresse suivante: <u>DFO.invoicing-facturation.MPO@canada.ca</u> pour recevoir un formulaire intitulé Demande d'enregistrement de paiement électronique du destinataire, ainsi que des instructions pour remplir le formulaire.

Les factures soumises doivent être payées conformément aux Conditions générales et à la clause CG5, Modalités de paiement.

SA09	SIGNATURE				
	Nom et titre de la personne autorisée à s	signer au nom du soumissionnaire (taper ou écrire en caractères			
	d'imprimerie)	. <del> </del>			
	Signature	 Date			

# APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1. Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2. Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

# **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main- d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix (P)	Prix calculé (QE x P) Excluant les taxe(s) applicables
		Cycle 1 - (Att	ribution du contra	at au 31 mai 2	(024)	
1.1	01 29 00	La mobilisation et la démobilisation (2024)	Somme forfaitaire	1	\$	\$
4.1	01 29 00	Accès temporaire pour l'élimination des remblais de plage (2024)	Somme forfaitaire	1	\$	\$
					Subtotal	\$
			- (1 Avril 2025 au	31 mai 2025)		
1.2	01 29 00	La mobilisation et la démobilisation (2025)	Somme forfaitaire	1	\$	\$
4.2	01 29 00	Accès temporaire pour l'élimination des remblais de plage (2025)	Somme forfaitaire	1	\$	\$
					Subtotal	\$
			(A) MONTAN	IT FORFAITA les taxes app		1

ET

# **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- (a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- (b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimati ve (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
		Cycle 1 - (Attribution	n du contrat	au 31 mai	2024)	
2.1	01 29 00	Zone A - Dragage et immersion sur la plage Est (2024)	Mètre cubique	7500		
3.1	01 29 00	Zone B - Dragage et élimination dans la cellule désignée (2024)	Mètre cubique	7500		
					Subtotal	\$
	Cycle 2 - (1 Avril 2025 au 31 mai 2025)				5)	
2.2	01 29 00	Zone A - Dragage et immersion sur la plage Est (2025)	Mètre cubique	7500		
3.2	01 29 00	Zone B - Dragage et élimination dans la cellule désignée (2025)	Mètre cubique	7500		
					Subtotal	\$
(B) MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION Excluant les taxes applicable(s)						

Aux fins d'évaluation, le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous à l'aide des renseignements sur les prix fournis ci-dessus.

### Résumé - Coût total

Description	Prix calculé Excluant les taxe(s) applicables
(A) MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)	
(B) MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION AU PRIX UNITAIRE Excluant les taxes applicable(s)	
(A+B) MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (AUX FINS D'ÉVALUATION) Excluant les taxes applicable(s)	

# APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

# 1. LISTE DE NOMS POUR LE FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ

# **Exigences**

L'article 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (la Politique) exige que les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, présentent une liste de noms avec leurs offres ou leurs soumissions. La liste requise diffère selon la structure organisationnelle du soumissionnaire ou de l'offrant :

- Les fournisseurs, y compris les coentreprises incorporées ou non, doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs actuels.
- Les entreprises privées doivent plutôt présenter une liste de noms de tous les propriétaires de la société.
- De même, les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise incorporée ou non, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires.
- Les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Les fournisseurs peuvent utiliser le présent formulaire pour fournir la liste de noms requise avec leurs soumissions ou leurs offres. À défaut de présenter une liste de noms avec une offre ou une soumission, lorsque requis, ladite offre ou soumission sera jugée non-conforme, ou le fournisseur sera disqualifié et ne pourra pas obtenir un contrat ou conclure une entente immobilière avec le Canada. Veuillez consulter le document Bulletin d'information : renseignements devant être soumis avec une soumission ou une offre pour obtenir de plus amples renseignements.

# Renseignements sur le fournisseur

Dénomination sociale du fournisseur :
Structure organisationnelle :
☐ une entité constituée
□ une entreprise privée
□ une entreprise à propriétaire unique
Adresse du fournisseur :
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) du fournisseur (optionnel) :
Numéro de l'invitation à soumissionner ou de la transaction :
Date de la soumission, de l'offre ou de la date de clôture de l'invitation à soumissionner (aaaa-mm-jj) :

# Liste de noms

2.

Nom	Titre	
Déclaration		
renseignements inscrits dans ce formulaire sor complets. Je suis conscient que le défaut de for soumission ou mon offre irrecevable, ou autrer l'accord immobilier ou du contrat. Je suis cons je dois, dans les 10 jours ouvrables, informer p des noms. Je suis également conscient qu'apr	cociété de l'entrepreneur)déclare que les ent, au meilleur de ma connaissance, véridiques, exacts et cournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra ma ment entraînera mon exclusion du processus d'attribution de cient que pendant l'évaluation des soumissions ou des offres car écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste rès l'attribution du contrat, je dois informer le Registraire jours ouvrables suivant tout changement à la liste de noms	
Signature		
FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉGI CONDITIONS S'APPLIQUENT, VOIR <u>IP14</u> PO	RITÉ (À REMPLIR SEULEMENT LORSQUE CERTAINES OINT 2)	
· -	,	
Si le soumissionnaire a soumis, comme indiqu avec la soumission, veuillez compléter ce qui s	é à l'article <u>IP14</u> point 2, un formulaire de déclaration d'intégr suit:	ité
Le formulaire de déclaration d'intégrité a ét		

# **APPENDICE 3 – LISTE DES SOUS-TRAITANTS**

- 1) Conformément à l'article IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2022-12-01), le soumissionnaire devra accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
  - énumérer les catégories de sous-traitance dont la valeur au travail est estimé à au moins 20% de l'exigence

	Sous-traitants	Catégorie de sous- traitance	Valeur estimée du travail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

# ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVEAUX

### Titre:

Dragage annuel du printemps, Toney River

#### Location:

Comté de Pictou, Nouvelle-Écosse (N.-É)

# Portée :

Les travaux inclus dans ce contrat consistent à fournir les installations de dragage, la main d'œuvre, l'équipement et les matériaux pour le dragage annuel du printemps à Toney River, Compté de Pictou, Nouvelle-Écosse. Le volume de matériaux à draguer est d'environ 15 000 mètres cubes par camion.

La portée des travaux du projet doit suivre en stricte conformité avec les spécifications et les dessins qui l'accompagnent et sous réserve de tous les termes et conditions du présent contrat.

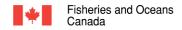
Le contrat comprend la mobilisation et la démobilisation de tout l'équipement nécessaire à l'avancement des travaux pendant toute la durée du contrat.

Seuls les articles du tableau des prix unitaires seront mesurés pour le paiement. Tous les autres travaux nécessaires à l'exécution du contrat seront considérés comme accessoires au projet et ne seront pas mesurés séparément pour le paiement.

Le contractant effectuera les travaux pour chaque cycle 1 ou 2, dans un délai d'environ 3 à 4 semaines par cycle.

Cycle 1: attribution du contrat jusqu'au 31 mai 2024

Cycle 2: du 1er avril 2025 au 31 mai 2025



Solicitation No. –  $N^{\circ}$  de l'invitation : 30005572

# ANNEXE B – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

<b>.</b>	

Fisheries and Oceans Canada Pêches et Océans Canada

### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux					N° (	N° de contrat		
					Nº (	de projet		
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal		Adresse (N°, rue)		Ville	Prov	Province Code		
Nom de l'assuré (Entrepreneur)		Adresse (N°, rue)		Ville Province		Code postal		
Assuré additionnel Sa majesté le Roi du chef du C	anada représenté	e par Pêche	s et Océans Ca	anada (MPO)				
Genre d'assurance (requis lorsque coché)	Nom de la compagnie et Nº de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie				
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global géné annuel \$		al – Risque travaux	
Responsabilité complémentaire/excédentaire				\$	\$	\$		
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$				
Responsabilité pollution des entreprises				\$     Par incident     Par événeme	Global \$			
Responsabilité maritime				\$				
Responsabilité aérienne				□ Par incident		Global \$		
☐ Insérer autres types d'assurances si requis				\$				
J'atteste que les polices ci-des Canada, qu'ils sont présentem l'Attestation d'assurance, inclu Nom de la personne autorisée à (Cadre, agent, courtier)	ent en vigueur et uant le préavis d'a	comprenne innulation o	nt les garanties u de réduction	s et dispositions		de la page		
Signature				Date J/M/A				

# ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté le Roi du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Responsabilité civile des entreprises La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie

fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis:

- (a) Dynamitage.
- (b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- (c) Reprises-en sous-œuvre.
- (d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- (a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$:
- (b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite; et
- (c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

# Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause. Assurance des chantiers / Risques d'installation La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance »

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

# Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global

# **ANNEXE C - SPÉCIFICATIONS**

Se référer à la pièce jointe du site « AchatsCanada » intitulée : 30005572 - Spécifications - Toney River, (N.-É) (EN & FR).pdf"

# ANNEXE D - DESSINS, PLANS, PHOTOS, AUTRES

Se référer à la pièce jointe du site « AchatsCanada » intitulée : 30005572 - Dessins - Toney River, (N.-É) (EN & FR).pdf"